

[Text]

other food industries in Canada. Our industry is an export driven industry, and the inspection branch of the Department of Fisheries and Oceans has been an integral component of our export initiatives for many, many years. The services provided by the inspection branch have facilitated the diversification of our markets. The service provided by the branch, which is often necessary to provide assurance to importers of our fish products, is absolutely essential to the export proficiency of our business.

The major buyers of our fish products are extremely confident in the current fish inspection system. We contend that any bureaucratic changes would most certainly depress the confidence of both the buyers that our companies sell to; and indeed regarding the every-day working environment that companies operate in, it would cause, in our view, an unnecessary disturbance to the operations of the industry. Now, that is easy to say and hard to justify in specific terms. I guess you have to live with an inspection service every day in order to appreciate the complexity of the situation that producers and exporters are faced with.

If there is anything as a result of the tuna affair, it has, in our view, shown that the system works. One could never contemplate how you could avoid a situation where a political judgment is made, good or bad. However, it is our view and our information that the inspection system was consistent in the judgment call in this particular situation, and we see absolutely no reason why that system should be caught up in a political situation as it evolved.

So the recommendation, therefore, is that we maintain the inspection system within the Department of Fisheries and Oceans; that there should be some confidence that such a situation as we have seen recently should not repeat itself. Therefore, we suggest where there is a dispute between a producer or importer and the inspection system that it be referred to a final and unappealable reference, to an agency or tribunal external to the Department of Fisheries and Oceans. This final appeal tribunal would use some established, predetermined guidelines for the safety and quality of the product. Of course, if the appellant is unsuccessful, all costs of this final arbitration would be borne by the appellant, and in this way we would hope to avoid a situation where the privilege of an appeal is somehow not taken advantage of.

Turning to the offshore petroleum development, understanding that by and large this is maybe beyond the mandate of your committee, we think it is very important for you to be aware of the nature of the petroleum development in the offshore as it relates to the interfacing between that industry and the fisheries industry of the east coast, particularly of Newfoundland. Basically, we have no intent to try to place barriers in front of the development of the offshore petroleum industry. We do, however, believe there must be an explicit understanding and mechanisms in place to ensure there is

[Translation]

l'industrie de la pêche. Je crois que c'est également l'opinion de la plupart des autres industries du secteur alimentaire au Canada. Notre industrie repose sur l'exportation; la Direction de l'inspection des Pêches et Océans fait en outre partie intégrante de nos initiatives à l'exportation depuis de nombreuses années. Les services offerts par la Direction ont permis la diversification de nos marchés. Ces services, qui sont souvent nécessaires pour rassurer les importateurs sur la qualité de nos produits du poisson, sont en outre absolument essentiels pour assurer la bonne marche de nos exportations.

Les principaux acheteurs de nos produits de la pêche ont une très grande confiance dans notre système actuel d'inspection du poisson. Nous soutenons que tout changement d'ordre administratif aurait très certainement pour effet de briser la confiance des deux acheteurs auxquels nos entreprises vendent leurs produits; en outre, quand on regarde le cadre de travail dans lequel les entreprises fonctionnent tous les jours, cela aurait à notre avis pour effet de perturber inutilement les opérations de l'industrie. Mais voilà qui est facile à dire mais plus difficile à justifier en termes précis. Je pense qu'il faut vivre tous les jours avec un service d'inspection pour pouvoir évaluer la complexité de la situation à laquelle font face producteurs et exportateurs.

Si l'on peut tirer quelque chose de l'affaire du thon, c'est à notre avis qu'elle a pu démontrer que le système fonctionne. On ne pourrait jamais imaginer comment éviter qu'une décision politique soit prise, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Nous croyons cependant que le système d'inspection a été conséquent dans la décision prise dans cette situation et nous ne voyons absolument pas pourquoi ce système se trouverait pris dans une situation politique évoluant telle qu'elle l'a fait.

Nous recommandons donc que l'on maintienne le système d'inspection au ministère des Pêches et Océans; que l'on assure nos partenaires qu'une situation comme celle que nous avons connue récemment ne se répétera pas. Nous proposons donc que lorsqu'il y a un différend entre un producteur ou un importateur et le système d'inspection, que la question soit soumise à une partie qui rendra un jugement final sans appel, à un organisme ou à un tribunal indépendant du ministère des Pêches et Océans. Ce tribunal dans son jugement final et sans appel se baserait sur certaines lignes directrices établies et prédéterminées, sur la salubrité et la qualité du produit. Bien entendu, si l'appellant est débouté, tous les coûts de cet arbitrage final seraient à sa charge; nous espérons de cette façon éviter une situation où on ne tirerait pas avantage du privilège de loger un appel.

Si on se penche sur la question de l'exploitation pétrolière en mer, tout en comprenant bien que dans l'ensemble, la question peut dépasser le mandat de votre comité, nous croyons qu'il est très important pour vous que vous soyez au courant de la nature de l'exploitation pétrolière en mer, étant donné que la question a une incidence sur les relations entre cette industrie et l'industrie de la pêche sur la côte est, en particulier à Terre-Neuve. Fondamentalement, il n'est pas du tout dans notre intention d'essayer de placer des barrières au développement de l'industrie pétrolière en mer. Nous estimons cependant qu'il doit y avoir une compréhension explicite entre les deux